

# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

## PRÉFECTURE

### DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

#### INSTITUTION DES SERVITUDES ADMINISTRATIVES NÉCESSAIRES AUX OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DANS LE CADRE DE LA MISE EN SOUTERRAIN PARTIELLE DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE A UN CIRCUIT À 225 000 VOLTS ASTURIES-COURRIÈRES SUR LES COMMUNES DE DOURGES ET COURCELLES-LES-LENS

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'énergie et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 23 mai 2019, une enquête préalable à l'institution des servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage, d'abattage d'arbres et d'occupation temporaire, nécessaires aux ouvrages de transport et de distribution dans le cadre de la mise en souterrain partielle de la ligne électrique à un circuit de 225 000 volts Asturie-Courrières, aura lieu pendant 9 jours consécutifs, du mercredi 19 juin au jeudi 27 juin 2019 inclus. Ce projet est porté par la société Réseau de Transport d'Électricité (RTE).

Monsieur Didier CHAPPE, retraité de l'éducation nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, en mairies de DOURGES et COURCELLES-LES-LENS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (La mairie de Dourges est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h à 11h30. La mairie de Courcelles-les-Lens est ouverte les lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi que les jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00). Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au maire qui les annexera au registre ou au commissaire enquêteur en mairie de COURCELLES-LES-LENS, siège de l'enquête (Rue des Poilus 62970 COURCELLES-LES-LENS), en indiquant les références suivantes sur le courrier « commissaire enquêteur, enquête Asturies-Courrières ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le mercredi 19 juin 2019 en mairie de Courcelles-les-Lens de 9h00 à 12h00
- le jeudi 27 juin 2019 en mairie de Dourges de 09h00 à 12h00.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 3 jours à compter de la réception des registres pour dresser le procès-verbal de l'opération et donner son avis motivé sur l'instauration des servitudes.

Une copie de ces documents sera déposée en mairies de DOURGES et COURCELLES-LES-LENS et en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP) pour y être tenue à la disposition du public.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication en s'adressant au Préfet du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP).